

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, J-m. DESLOGES, H. FRANCOMME, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.

Mmes : D. BRUNIER, A. DESGLENE, G. GIRARD, C. JANUEL-GROS, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents : M. DUMAS pouvoir à Danielle BRUNIER
Madame Danielle BRUNIER a été nommée Secrétaire

OBJET : ACHAT DE ROULETTES POUR CHARIOTS DE RANGEMENT SALLE JEAN MOULIN

OBJET :

ACHAT DE ROULETTES
POUR CHARIOTS DE
RANGEMENT SALLE JEAN
MOULIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des Etablissements DESCOURS ET CABAUD d'ANNONAY (07) 24 roulettes sur pivot pour un montant de 567,36 € HT, afin d'installer sur les chariots de rangement du matériel à la Salle Jean MOULIN.

OBJET : GOUDRONNAGE RUE DES ACACIAS

La Commission Travaux s'est réunie et a examiné les propositions des 4 entreprises pour le goudronnage de la Rue des Acacias :

OBJET :

GOUDRONNAGE
RUE DES ACACIAS

- Entreprise EUROVIA DALA de SAINT JEAN BONNEFONDS (42)
- Entreprise EIFFAGE de SAINT MAURICE DE L'EXIL (38)
- Entreprise EVTP de BOULIEU LES ANNONAY (07)
- Entreprise COLAS de VALENCE (26)

Monsieur FALGUERAS, technicien de la Direction Départementale des Territoires Ardèche a été consulté.

Compte tenu de la forte déclivité de cette rue, la solution enrobé a été retenue, après l'exposé de l'analyse des offres et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le goudronnage de la Rue des Acacias à l'Entreprise COLAS de VALENCE (26) pour un montant de 35 949,16 € HT.

OBJET : OBJET : SUBVENTION ACAV : MARCHES NOCTURNES

SUBVENTION ACAV :
MARCHES
NOCTURNES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention forfaitaire de 2 000 € à l'Association ACAV dans le cadre des marchés nocturnes qui se sont déroulés l'été dernier (2010).

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

OBJET : Par une délibération prise ce même jour, le Conseil Municipal a décidé de retenir la solution enrobé d'un montant de 42 995,20 € TTC pour le goudronnage de la Rue des Acacias.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Pour favoriser cette dépense et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative N°3 suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : compte 023 : virement Section Investissement : + 20 000,00 €
Recette : compte 75 : (subvention du CCAS) : + 20 000,00 €

Investissement :

Dépenses : compte 2151 : (enrobé Acacias) : + 42 995,20 €
compte 020 : Dépenses imprévues : - 12 593,20 €

Recette : compte 1323 : (subvention Conseil Général CAP Territoire) : + 10 402,00 €
compte 021 : virement Section Fonctionnement : + 20 000,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023: Virement à la section investissement		20 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		
R 7551 : Excédent budgets annexes				20 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				20 000,00 €
Total		20 000,00 €		20 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues investissement	12 593,20 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement	12 593,20 €			
D 2151: Réseaux de voirie		42 995,20 €		
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		42 995,20 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
R 1323 : Départements				10 402,00 €
TOTAL R 13 : subventions d'investissement				10 402,00 €
Total	12 593,20 €	42 995,20 €		30 402,00 €
TOTAL GENERAL		50 4021,00 €		50 402,00 €

OBJET : **OBJET : ADHESION AU LABEL VILLE INTERNET 2011**

ADHESION AU LABEL VILLE INTERNET

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entériner l'adhésion de la Commune au label Ville Internet 2011, et de régler les frais de dossier de 80 € (Ville de – de 3 000 habitants).

Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

OBJET : **OBJET : DON DE L'ARDECHOISE**

DON DE
L'ARDECHOISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte un don de 300,00 € de l'Association l'Ardéchoise.

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE

OBJET :

TRANSPORT
SCOLAIRE

Madame Danielle BRUNIER présente les parcours de ramassage du transport scolaire pour l'année 2010-2011.

Matin : 7 h 30 : Chabert – Beauregard
 7 h 45 : Sassolas (Le Monestier) – L'Hortolat
 8 h 00 : Le Cros de Moras - Chaléat
 8 h 15 : Chazeaux – La Rivière

Après – Midi : 16 h 40 : Chabert – Beauregard –
 17 h 00 : Sassolas (Le Monestier) – L'Hortolat
 17 h 15 : Le Cros de Moras - Chaléat
 17 h 30 : Chazeaux – La Rivière

Pour optimiser le transport, les parcours 3 et 4 pourront être groupés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les parcours et les horaires de Transport Scolaire pour l'année 2010-2011.

OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE GLUN DU SYNDICAT MIXTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LA ROCHE DE GLUN (26), a adhéré au Syndicat Mixte par délibération N° 63/2003 en séance du 2 juin 2003. Une école était déjà implantée sur le territoire communal, l'adhésion a été validée après accord de la mairie sur les points suivants :

OBJET :

DEMANDE DE
RETRAIT DE LA
COMMUNE DE LA
ROCHE DE GLUN DU
SYNDICAT MIXTE

- LA ROCHE DE GLUN adhère en tant que commune utilisatrice, au prorata de ses habitants fréquentant l'antenne de Syral. N'étant pas subventionnée par le Conseil Général de la Drôme, l'Ecole Départementale n'envisage en aucun cas d'ouvrir une antenne à LA ROCHE DE GLUN, ni de « reprendre » l'école existante.
- Cette adhésion n'était pas destinée alors à remplacer l'école de musique de LA ROCHE DE GLUN. La mairie s'est donc engagée à poursuivre son activité d'école de musique sur sa commune, en parallèle de son adhésion.

Il est indiqué que lors de sa séance du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE DE GLUN a accepté à l'unanimité son retrait, motivé par les points suivants :

- Importante augmentation du montant de la cotisation annuelle qui est passée de 10 € en 2008 à 2938 € en 2009 ;
- considérant l'effort important fait dans le domaine de l'enseignement artistique et musical au travers de l'école de musique qui permet l'accès à la culture de plus de 90 personnes, il apparaît en parallèle qu'un unique élève de la commune est inscrit à l'EDMDA en 2009.

Le comité syndical du syndicat mixte de Ardèche Musique et Danse, au vu des éléments motivant cette demande, a accepté à l'unanimité et ce, de manière exceptionnelle le retrait de la commune de LA ROCHE DE GLUN.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **donne** un avis favorable, à la demande de retrait de la COMMUNE DE LA ROCHE DE GLUN.

OBJET : OBJET : ACHAT DE FILETS A NEIGE

ACHAT DE FILETS A NEIGE Monsieur Joël VEYRE indique à l'assemblée communale que certains emplacements à Vanosc restent impraticables l'hiver à cause de congères importantes les jours de neige. Il préconise de placer des filets à neige dans ces endroits, ce qui éviterait aux employés communaux des sorties répétées.

Après avoir vérifié plusieurs devis, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'acquérir auprès des Etablissements SIGNUM-VIRIEUX de SAINT ETIENNE (42), 700 mètres de rouleau Balico tissé, ainsi que 351 piquets porte barrière, le tout pour une valeur de 3 555,00 € HT.